

Image not found or type unknown



Sortie de territoire des enfants

Par **chran**, le **01/11/2012 à 10:33**

Bonjour,
Marié depuis 11 , séparé de corps de septembre, je suis passé en non conciliation le 25 octobre.
Mon mari m'informe hier qu'il souhaite emmener nos deux filles en belgique dimanche pour quelques jours. Je suis mise devant le fait accomplir ma fille ne 3 ans n'a pas de pièce d'identité celle de mon mari n'est plus en cours de validité n'a pas d'autorisation de sortie de territoire
Quels sont ses droits
quels sont mes recours face à cette situation
puis je m'opposer à ce départ
merci de votre réponse

Par **cocotte1003**, le **01/11/2012 à 16:21**

Bonjour, votre mari a l'autorité parentale et les frontières n'existent plu, votre mari peut donc aller librement durant son droit de visite en Belgique, cordalement